



Commune de Criel sur Mer

Séance du :

13 mars 2025

Date de la convocation :

7 mars 2025

Date d'affichage :

7 mars 2025

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Délibération n° 20240313.9
Travaux de réfection de voies communales
rue du Vieux Marché et rue Des Jardins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le treize mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :

Claudine Pariche (pouvoir donné à Alain Trouessin), Isabelle Hochart (pouvoir donné à Eric Pruvost), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Guillaume Debeaurain (pouvoir donné à Jean-Christophe Ragué), Elodie Lemaigre (pouvoir donné à Martine Touzain), Brigitte Leborgne (pouvoir donné à Maurice Petit), Xavier Leconte (pouvoir donné à Patrick Lamy).

Absent excusé sans pouvoir : Marc Jourdain

Absent non excusé : Christian Adam

Madame Martine Touzain a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

La nécessité d'effectuer des travaux de sécurisation et de réfection de la rue du Vieux Marché et de la rue Des Jardins ;

Monsieur le Maire indique que, dans la continuité de notre programme d'entretien des voies communales, des travaux de sécurisation et de réfection vont être entrepris rue du Vieux Marché et rue Des Jardins.

Ce projet consiste en :

- La reprise des fonds de forme sur les parties les plus dégradées et la réalisation d'une bande de roulement en enrobé bitumeux, le reste de la chaussée sera gravillonnée.
- La reprise du trottoir et bordures dans le virage de la rue Des Jardins.
- La reprise du trottoir sur 2ml rue du Vieux Marché.
- La signalétique horizontale à la résine (passage piétons, bande Stop, dents de requins).

Le coût total du projet s'élève à : 73 105,04 € HT (87 726,05 € TTC).

Le financement s'opère comme suit :

Financeurs	Subventions sollicitées	%
DETR	21 931.52 €	30 %
Département 76 FAL	13 784.17 €	18.85 %
Ville de Criel sur Mer	37 389.35 €	51.15 %
Total	73 105.04 €	100 %

Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

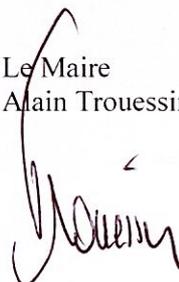
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des différents partenaires financiers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet,
- D'inscrire les montants nécessaires au budget.

La Secrétaire de séance
Martine Touzain



Le Maire
Alain Trouessin



Acte transmis au représentant de l'état le **19 MARS 2025**

Publié le

19 MARS 2025